

CENT DIX ANS DEPUIS LA
CONFERENCE DE BERLIN
LES GUERRES QUI PARTAGENT L'AFRIQUE

*Etienne-Richard MBAYA**

RESUMÉ: Le texte est constitué par une analyse critique des différentes tribulations vécues par le continent africain à la fin du siècle XX, quand on sait que ce même siècle été attendu avec grande expectative, comme un siècle de beaucoup de progrès.

L'auteur, africain et professeur universitaire, attribue à ces tribulations comme la principale cause de la situation désastreuse dans la quelle se trouve le continent, tant dans le domaine politico-économique comme dans celui du socioculturel.

Le cadre économique, politique et culturel de l'Afrique actuelle peut être assimilée à celui d'un pays sortant récemment d'une guerre ; guerre représentée par la triple action de destruction de la traire négrier (destruction, dépeuplement et expatriation des populations africaines) de la colonisation (forçant l'acculturation religieuse, culturelle et économique), et enfin, de la dictature post coloniale (créant cette fois la monopolisation et tribalisation du pouvoir, confiscation des libertés) établie par les dirigeants africains après la conquête de l'indépendance.

Pour la démonstration de son analyse l'auteur se sert de l'exemple de la région de l'Afrique Centrale particulièrement du Congo, déjà transformée après la conférence africaine de Berlin par la force des intérêts des puissances européennes en "*Colonie Internationale, dit Etat Indépendant du Congo*" grâce aux avantages de ses eaux navigables.

Enfin, en face de ce cadre sinistre présenté par le continent, met l'adoption et l'implantation pleine de la démocratie comme condition *sine qua non* pour le renversement de cette

(*) Prof. Dr. Faculté de Droit de l'Université de Cologne/Institut de la Théorie/Institut du Droit Générale de Droit Public International et de l'Etat de Droit Public des Etrangers.

situation qui à en croise doit être réalisée par les propres pays africains et leurs populations correspondantes selon leurs intérêts.

Mots-clés: Conférence de Berlin; Partition de l'Afrique; Histoire de l'Afrique; Congo.

INTRODUCTION OU LA FIN DU 20^{ème} SIÈCLE!

Le 20^{ème} siècle se rêva à ses débuts comme le siècle du progrès. Mais, c'est d'une manière écrasante, hallucinante qu'il aura préféré les dictateurs, les despotismes, les tyrannies aux démocraties. Les grandes et longues expériences démocratiques sont rares, îlots dans l'océan qui sait trop que finalement c'est lui qui aura raison de leurs plages et de leurs falaises. La dictature du "*parti unique*" en Afrique s'est révélée comme étant la reconduction de la dictature de la tribu, du clan.

On ne saurait cependant mieux dire que la tyrannie est base de pessimisme et se fonde d'abord sur la guerre aux élites, c'est-à-dire sur le mépris. Aristote disait à ce sujet: "*Pour maintenir sa puissance, le tyran doit avant tout couper la tête à quiconque lui est supérieur, il doit exterminer tous les hommes aptes à être chefs, interdire tout banquet, cercle et société culturelle et se tenir sur ses gardes envers tout ce qui pourrait donner confiance et courage à ses concitoyens. Il est important que le tyran sache ce que chacun pense et fait. Il doit s'entourer d'espions, dans le genre de femmes détectives et d'agents provocateurs à envoyer dans toutes les réunions publiques*".

Dans l'ensemble, le monopartisme, qu'il soit de fait ou de droit s'est caractérisé, dans la plupart des pays africains, d'une part, par la confiscation des libertés et l'oppression des populations, d'autre part, par l'institutionnalisation de la dictature et de l'absolutisme des dirigeants, grâce aux techniques de la monopolisation du pouvoir, de la patrimonialisation de l'Etat, de la tribalisation de la société et de la monopolisation des ressources (et son corollaire, la clientélisation et la paupérisation de la communauté nationale).¹

Sur le plan politique, les régimes de l'Afrique postcoloniale se signalent par une extrême personnalisation des fonctions et un goût effréné pour le pouvoir. Certes, dans l'Afrique traditionnelle, il y avait déjà, pour ainsi dire confusion entre les fonctions et la personne du titulaire des fonctions. Mieux, avon-nous dit, la personne du titulaire était sous la dépendance des fonctions.

(1) MEDARD, Jean-François. La spécificité des pouvoirs africains, *In*: POUVOIRS, 125:15-21, Paris, 1982.

Le phénomène de la personnalisation va cependant se renforcer sous le règne du monopartisme avec l'émergence du culte et de la soif du pouvoir. Cette ambition nouvelle va être réalisée grâce à la mise en œuvre de la technique de la monopolisation des pouvoirs: celle-ci vise, mais a aussi pour effet, d'une part, la centralisation des pouvoirs (politique, économique, militaire, religieux) entre les mêmes mains, d'autre part, la concentration sur la même tête des pouvoirs institués à tous les échelons (national, provincial ou régional, municipal et local), phénomène autocratique qui n'avait pas cours dans l'ordre traditionnel où les différents pouvoirs et les diverses fonctions étaient répartis entre plusieurs structures hiérarchisées ou entre plusieurs membres qualifiés de la communauté.²

Tous les observateurs aussi bien africains qu'étrangers décrivent la situation sociale et économique de l'Afrique en termes de situation d'un continent aussi totalement ruiné et sortant d'une guerre. En effet, l'Afrique traverse trois grandes guerres successives qui durent depuis des siècles.

La première guerre est celle de la traite des nègres. Pendant cette guerre l'Afrique connaissait une lente évolution de ses sociétés qui, au 10^e siècle, avaient atteint un niveau en bien de points comparable à celui atteint par les sociétés occidentales. Des royaumes et des empires parfois aussi vastes que la France, centralisés et dont le raffinement de la production artistique témoigne d'un niveau que nous n'avons plus atteint depuis lors. L'irruption de la traite, outre les ravages au point de vue de la population, a provoqué deux conséquences majeures: d'une part l'arrêt brusque de l'évolution matérielle de nos sociétés et d'autre part l'apparition d'un nouveau type de pouvoir, celui du roi négrier, propriétaire du pays, de ses richesses et de sa population qu'il vendait aux négriers.

Ceci fut une catastrophe socio-politique d'une ampleur telle que les régions affectées par la traite non seulement étaient vidées de leurs populations mais en plus n'avaient plus de culture propre permettant le redémarrage de l'évolution sociale, d'où une forte régression par rapport à celles de nos sociétés non affectées par la traite.

Au sortir de cette désastreuse catastrophe vint la seconde guerre sous forme de colonisation pour les peuples d'Europe. Il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas d'une guerre du type classique ou semblable à la traite, affectant la population dans sa survie. Mais ce fut un désastre au point de vue des cultures africaines. Nos sociétés, chefferies, royaumes et empires étaient organisés de

(2) NGUEMA, Isaac. La Démocratie, l'Afrique et le Développement, *In*: REVUE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME, 1992.

manière à placer le bien de l'individu-membre au centre des préoccupations de la politique. C'étaient des sociétés solidaires veillant à ce que nul ne soit ni moins bien ni mieux que la moyenne de la population.

L'irruption de l'Europe a fondamentalement changé la donne. l'Etat existe par et pour lui-même, des inégalités deviennent et concevables et acceptables. La solidarité s'évanouit: mieux les limites de nos sociétés se sont retrouvées étendues à des pays sans commune mesure avec les territoires tribaux. Nous eûmes à devoir considérer certains des nôtres comme étrangers parce qu'inclus dans d'autres frontières que les nôtres; nous eûmes à découvrir des tribus dont nous ne soupçonnions même pas l'existence et devoir les considérés comme des frères puisqu'incluses dans le même espace socio-politique défini à Berlin.

C'est la guerre inaugurée par le pacte colonial issu de la Conférence de Berlin de 1884-1885.

Pire encore, l'introduction de la monnaie comme unité de mesure de la valeur des choses a complètement bouleversé notre rapport aux choses. Tout désormais était mesurable par l'argent et donc achetable. Plus rien n'était plus sacré et intouchable: l'homme, la conscience, le travail, la pensée, la gentillesse,... tout devenait marchandise, donc achetable.

Sortis mains et poings liés de la traite et de la colonisation les africains connaîtront l'indépendance des années 60 qui ne réussit pas à cohabiter avec et dans les structures coloniales encore fraîches; ainsi survint la troisième guerre: l'irruption des dictatures sanguinaires, du pouvoir du type négrier avec des propriétaires de nos pays, de leurs richesses et de nos vies. Dans cette guerre visant la démocratie, et nous sommes prêts à en payer le prix, mais celui-ci risque d'être trop élevé à cause de la sympathie contre nature qu'éprouvent les démocraties occidentales pour les dictatures africaines.

LES PARTAGES DE L'AFRIQUE JUSQU'À LA CONFÉRENCE DE BERLIN (1884-1885)

L'odieuse traite des nègres, sortie d'un décret de concession signé à Bruxelles en 1515 par Charles-Quint, continuait à vider les côtes africaines de leur force vitale. Pour assurer à ce commerce l'exercice le plus commode et le rendement le plus fructueux, les nations européennes se sont partagé la côte africaine.

- Les Français devaient opérer entre le Sénégal et la Gambie.
- Les Anglais à la Côte d'Or et à la Côte d'Ivoire.

– Les Portugais dans la région d'Angola et de Benguela.

Ce fut le premier partage dont l'objectif direct était d'accélérer le transport de la marchandise de l'Afrique vers les Côtes d'Amérique.

Vers la fin du XVII^e siècle et au début du XIX^e siècle, trois grandes entreprises d'une haute portée concernant l'Égypte, l'Afrique du Sud et l'Algérie, furent à la base de la distribution effective des vastes territoires africains entre les nations d'Europe:

1. L'AXE NORD-CENTRE-SUD

Depuis 1789, l'Égypte est devenue une province européenne, inséparablement associée aux vicissitudes des grands États de l'Occident.

Plaque tournante sur l'Abysinie, le Soudan Occidental et Méridional, l'Égypte allait devenir également, par le canal de Suez, la grande route de la navigation maritime vers l'Extrême-Orient.

C'était une base excellente pour la pénétration en Afrique noire.

L'occupation définitive du Cap par l'Angleterre en 1815 produisit sur une moindre échelle des effets analogues à l'extrémité Sud du vaste continent africain. Une nouvelle base d'opération s'organisa et peu à peu l'action s'en fit sentir jusqu'aux rives du fleuve Orange et du Zambèze.

La conquête de l'Algérie par les armes françaises à partir de 1830 créa un troisième centre d'attaque, une nouvelle et puissante source d'infiltration.

Ainsi entamée aux trois pointes du triangle qu'elle forme, l'Afrique devint désormais l'objet d'une conquête régulière qui se termina en 1885 par le troisième partage du "*gâteau africain*". Cette conquête débuta vers la fin des trente premières années du XIX^e siècle par les grands voyages d'explorateurs vers l'intérieur qui restait presque entièrement à reconnaître. De la côte occidentale comme de la Côte Orientale, des percées profondes furent dirigées vers le cœur de l'Afrique.

2. LE COLONIALISME IMPÉRIAL DU 19^{ème} SIÈCLE

La conférence de Berlin de 1884-85 fut et marqua un tournant dans l'histoire récente de l'Afrique.

Dès 1750 commence dans l'économie mondiale, l'intégration de plusieurs régions d'Afrique.

A partir de 1815, après la défaite de la France, l'ère britannique domine le système mondial d'alors, en instituant, notamment le long des côtes africaines, un mode de production destiné à être incorporé dans l'économie internationale. De cette évolution, résulte d'une part, l'abolition de l'esclavage, les négriers ayant besoin alors de main-d'œuvre, et d'autre part, la création d'instances politiques, capables d'assumer et de garantir la sécurité de ces réseaux commerciaux.

Toutefois, à cette époque, la capacité de production étant peu importante, la Grande-Bretagne pratiquait encore un "*impérialisme informel*".

Mais dès 1873, à la suite de transformations économiques et politiques, la Grande-Bretagne perdit sa position privilégiée sur le continent africain, la France, l'Allemagne et les Etats-Unis étant devenus ses principaux rivaux, notamment dans les branches industrielles de pointe. La conséquence de cette rivalité acharnée fut la colonisation directe de presque toute l'Afrique. La France et l'Allemagne considéraient alors, cette domination comme un moyen direct d'accéder aux régions économiquement rentables. Ainsi, la "*Course vers l'Afrique*" commençait et ses territoires subdivisés en colonies bien délimitées par chacune des puissances colonisatrices.³

Le 15 novembre 1884, à la demande de la France et de l'Allemagne, le Chancelier Otto von Bismarck ouvrit la Conférence de Berlin dont le but était de rallier les puissances européennes à une politique commune concernant le Congo et à garantir aux 14 pays participants, le libre accès au fleuve Congo et à son bassin.

Reconvoquée le 26 février 1885, la Conférence adopta un acte général qui stipulait le caractère neutre de la région du Congo et garantissait ainsi, aux Etats intéressés, le droit de commercer et de naviguer sans aucune discrimination.

Dans un même temps, une association internationale du Congo (organisme de droit privé) fut reconnue comme un "*Etat*" africain indépendant, sous la houlette de Léopold II, Roi des Belges.

"Que signifie cette formule d'ouvrir à la civilisation, la seule partie de notre globe où elle n'est pas encore arrivée et pénétrer les ombres de la nuit qui entourent des populations entières?"

Sous un prétexte philanthropique, Léopold II masqua ses véritables intentions lors d'une "*conférence géographique internationale*" qui légitima en quel-

(3) DUALA-M'BEDY, Bonny. 100 Jahre Berliner Afrika Konferenz 1884-85, *In*: PROTOKOLLDIENST 22/84, Evangelische Akademie Bad Boll.

que sorte ses projets africains vis-à-vis des autres puissances et c'est à partir de cette dernière que naquit l'association internationale africaine (AIA) qui devait lui permettre de réaliser ses propres plans.

3. *LA CONFÉRENCE DE BERLIN ET SES CONSÉQUENCES*

L'acte général adopté à l'issue de cette conférence sur le Congo comporte six chapitres comprenant eux-mêmes, un nombre inégal d'articles:

- a) Déclaration portant sur la liberté du commerce dans le bassin du Congo et ses embouchures ainsi que dans les pays limitrophes, plus quelques dispositions y relatives;
- b) Déclaration portant sur la traite des Noirs et les moyens opérationnels à apporter à ce commerce d'esclaves, que ce soit par voie terrestre ou maritime;
- c) Déclaration portant sur la neutralité des territoires compris dans le bassin congolais conventionnel;
- d) Un acte sur la navigation du Congo qui, compte tenu de la situation locale, permet à ses tributaires d'emprunter les eaux territoriales – selon les articles 108 à 116 figurant dans l'acte final du Congrès de Vienne – et de régler entre les puissances signataires, non seulement la liberté de navigation mais également le problème des frontières naturelles de ce fleuve traversant plusieurs états. Cet accord a, par la suite, été appliqué aux fleuves et rivières d'Europe et d'Amérique en tenant compte évidemment, des modifications apportées par les traités de Paris en 1856, de Londres en 1871, de Berlin en 1878 ainsi que de celles prises en 1883.
- e) Un acte identique que celui précité, sur le Niger cette fois et toujours selon les principes contenus dans les articles 109 à 116 de l'acte final du Congrès de Vienne.
- f) Une déclaration qui impose des règles uniformes et internationales en ce qui concerne des futures possessions territoriales, le long du littoral africain.⁴

(4) KLEIN, Hans H. et Lauff, W. Ein Staat für König Leopold, *In*: INTERNATIONALES AFRIKAFORUM, cahier 3/84. GATTER, F. T. Teilen und Herrschen, publié *In*: DER ÜBERBLICK, cahier 1/84.

Cependant, cette conférence ne permet pas de savoir dans quel ordre d'importance furent abordés les principaux sujets traités; ainsi le problème du partage de l'Afrique – qui est encore actuellement responsable des frontières nationales – cité en dernier ressort. Il semble que le souci primordial fut celui de régler avant tout, la libre navigation sur les fleuves principaux de ce continent, ce qui permettait aux différents participants d'atteindre, d'une façon plus ou moins détournée, l'objectif qu'ils s'étaient fixé.

Pour ces différents pays, il s'agissait tout bonnement de conforter leurs acquis et d'obtenir de nouveaux droits.

Sur le plan formel, cette conférence traitait effectivement du problème africain alors qu'en fait, c'était plutôt une conférence d'arbitrage qui se devait de préserver l'équilibre et la paix entre les grandes puissances européennes.

L'acte général de la conférence de Berlin est la source commune d'où proviennent la plupart des créations coloniales contemporaines. Les promoteurs de cette conférence ont conçu l'un des plus remarquables desseins politiques du siècle dernier; ils ont voulu que la région moyenne du continent africain, comprise entre le massif soudanais et la péninsule australe, devînt l'apanage commun des peuples colonisateurs, que toutes les énergies de la civilisation occidentale pussent s'y déployer librement, aplanissant les voies à tous les "*progrès*", supprimant autant que possible toute chance de "*recul*". Chaque conquête faite sur ce terrain devait devenir définitive et frayer les voies à une conquête nouvelle.⁵

De cet acte sont sorties, la délimitation des territoires groupés sous la dénomination de Bassin conventionnel du Congo, ainsi que la législation économique et politique qui devait le régir.

Le commerce est à la base de la rédaction du programme de la conférence de Berlin qui l'exprime nettement à travers le discours inaugural prononcé par le prince von Bismarck: "*Le véhicule de la civilisation en Afrique, dit-il en substance, l'instrument par excellence qui doit y contribuer, au développement graduel de la paix et de l'humanité, c'est le commerce*".⁶

C'est l'acte final de la conférence de Berlin, contenant cette législation qui fournit ces garanties. Rappelons-en les points principaux:

- Liberté du commerce et de la navigation pour tous, à l'exclusion de tout traitement différentiel;

(5) BANNING, E. *Le Partage politique de l'Afrique* - d'après les transactions internationales les plus récentes (1885 à 1888). Bruxelles, 1888, p. 89-90.

(6) WAUTERS, A. J. *L'Etat indépendant du Congo*. Bruxelles, 1899, p. 387.

- Assimilation des étrangers aux nationaux sous le rapport civil et commercial;
- Interdiction des droits d'entrée et de transit pendant vingt ans au moins pour les premiers,⁷
- Libre accès, sans distinction des riverains et des non-riverains, à toutes les voies navigables du bassin du Congo et aux routes qui y sont assimilées, même en temps de guerre, avec le maximum des garanties et immunités inscrites dans le droit public des deux mondes et avec le concours éventuel, pour en faciliter l'usage, d'une Commission internationale;
- Protection des voyageurs, des missionnaires et des indigènes et interdiction absolue de la traite sur terre comme sur mer;
- Adhésion à l'Union Postale;
- Faculté de neutraliser, à titre perpétuel ou temporaire, les territoires occupés et les établissements créés dans la région conventionnelle;
- Conditions de publicité et d'efficacité requises pour l'occupation ou le protectorat des parties encore disponibles du littoral africain.

Cette législation faisait de l'Afrique centrale le domaine économique commun de toutes les nations "*dites civilisées!*".

Le fait le plus important est que la conférence africaine de Berlin n'a nullement créé l'Etat indépendant du Congo,⁸ elle a seulement réglé le régime commercial qui devait être introduit dans les pays du bassin du Congo. Par décret royal du 25 mai 1885, le roi Léopold II a proclamé l'existence de l'E.I.C. et, depuis le 1^{er} août de la même année, a notifié aux Puissances que les possessions de l'Association internationale du Congo formaient désormais l'Etat. Etat-Providence qui est en fait une colonie internationale, liée à la Belgique par l'union de la couronne, définie comme "*... une colonie internationale, sui generis, fondée par l'A.I.C., dont le généreux promoteur a été investi, par la reconnaissance et la confiance de tous les Etats civilisés, du pouvoir et de la mission de gouverner, dans l'intérêt de la civilisation et du commerce général, des territoires africains compris dans certaines limites conventionnellement déterminées*".⁹

(7) Sources: WALLERSTEIN, I. Afrika hundert Jahre nach der Berliner Konferenz, *In*: VEREINTE NATIONEN, cahier 4/84.

(8) DE MARTENS, M. *Mémoire sur les droits domaniaux de l'E.I.C.* Bruxelles, Hayez, 1888, p. 8.

(9) ROLIN-JACQUEMYNS, M. G. L'année 1888 au point de vue de la paix et du droit international, *In*: REVUE DE LEGISLATION COMPAREE (1^{ère} série) 21:168.

Comme une colonie, le Congo continuait à recevoir du dehors tous les éléments de son existence politique. Mais à la différence des autres colonies, le Congo était un “*Etat indépendant*”. Il ne relevait de personne, même pas du groupe des puissances européennes réunies à Berlin pour constater son existence.

Si tel était en théorie le statut juridique du Congo, son organisation financière en donnait une image fort différente, démentant ainsi le principe de séparation que la conférence croyait maintenir entre les deux Etats, la Belgique et le Congo.

4. *CRÉATION D'UNE COLONIE INTERNATIONALE DITE ETAT INDÉPENDANT DU CONGO*

Le 16 avril 1885, le roi Léopold II créa l'Etat Indépendant du Congo, dont le lien entre la Belgique et cet Etat libre ne resterait pas basé en permanence sur l'identité du personnage, placé à la tête des deux Etats. Ainsi, le 2 août 1889, Léopold II déclara dans le “*testament du roi des Belges*” que le Congo, après sa mort, devrait revenir à la Belgique. En contrepartie, il obtint du trésor belge, un emprunt de 25 millions de francs et un accord fut prévu que dès l'année 1900, l'Etat belge pourrait s'annexer l'Etat congolais.

Il s'agit d'une sorte d'*Etat-Providence* dont nous allons étudier la nature et le mode de fonctionnement en démontrant que la marche totalitaire d'un *Etat-Providence* a connu en Afrique et notamment au Congo belge, une forme plus achevée que dans les expériences de nations européennes, qui servent généralement de référence au concept de “*totalitarisme*”.

Le cadre de la démonstration est historique, à savoir une périodisation de “*l'Etat Indépendant du Congo/Congo-belge*” permettant d'articuler l'émergence, l'installation, le renforcement (à travers la crise des années 30 et la 2^e guerre mondiale) et les essais de réajustement d'un Etat-Providence. La notion est empruntée au discours du Gouverneur Général belge Ryckmans, à l'ouverture du Conseil de Gouvernement de 1935. Elle est définie comme un système de gouvernement alliant une idéologie raciste (supériorité innée du Blanc) et une finalité productiviste (l'objectif de la production étant celui de modeler l'organisation sociale). La réalité coloniale étant constituée par deux mondes, l'Etat colonial assumera deux fonctions essentielles. Par rapport à la sphère européenne, il s'agira d'une fonction d'arbitrage. Concrètement, l'Etat devra veiller au maintien de l'équilibre entre les transferts de ressources vers l'extérieur, opérés par les agents économiques privés et “*le maintien des capacités productives de la colonie*”, qui correspond aux intérêts généraux. C'est par rapport à la sphère

africaine que l'Etat exerce une fonction proprement "*providentielle*". La notion de "*providentialité*" est à prendre dans un sens proche de son étymologie: *pro videre*, c'est-à-dire "*voir pour*", par extension "*organiser à la place de*". Cette providentialité devient totalitaire lorsqu'elle recouvre l'ensemble des secteurs constitutifs d'une société humaine.

La providentialité totalitaire de l'Etat est légitimée du fait que les sociétés indigènes sont considérées comme étant dépourvues de rationalité. Dès lors, l'Etat se concevra comme agent central de la rationalisation. La civilisation occidentale correspondant au modèle de rationalité, aux antipodes de laquelle se situent les sociétés indigènes africaines, il s'agira pour l'Etat d'assumer un rôle central dans la diffusion de la civilisation occidentale. C'est ainsi que l'Etat organisera (directement ou indirectement) la vie économique, culturelle, religieuse, administrative, judiciaire et, – plus tardivement, syndicale et politique- du colonisé.

La logique d'un tel système de gouvernement est, en dernière analyse, d'ordre économique. Le totalitarisme visait à modeler de la manière la plus efficiente, l'ensemble du monde africain sur les besoins de développement de l'économie capitaliste métropolitaine.

Durant la 2^{ème} moitié du XIX^e siècle, les relations économiques entre sociétés africaines et occidentales restent d'essence essentiellement commerciale. Il n'y a pas de rupture par rapport au type de contact antérieur. Simplement l'objet du commerce change avec le passage progressif du commerce d'esclaves à celui des produits de cueillettes. Les structures socio-économiques africaines perdurent tandis que les mutations politiques se limitent à l'émergence de nouveaux groupes dominants dont l'ascension est souvent liée à leur capacité de contrôle sur les circuits d'échanges des nouveaux produits.

Les explorateurs occidentaux, qui sont les premiers agents d'un Etat encore extérieur, circuleront en Afrique centrale à l'intérieur de ces circuits d'échanges proprement africains. Les nombreux traités qui donnent à l'exploration/pénétration une sorte de substance, sont en réalité des "*contrats*" commerciaux garantissant des monopoles locaux sur les échanges.

Durant la dernière décennie du XIX^e siècle, "*l'Etat Indépendant du Congo*" attribué à Léopold II, lors du Congrès de Berlin (1885), se trouve confronté à des problèmes aigus de ressources financières. La solution sera recherchée par l'élimination des concurrents commerciaux et l'établissement du monopole commercial de l'Etat. Dès lors, les produits de cueillette seront, soit prélevés directement par l'Etat, soit par des sociétés concessionnaires. Deux facteurs principaux expliquent la constitution rapide d'une structure administrative embryonnaire: le contrôle des populations cherchant à se soustraire aux exploitations

(fournitures de produits ou de travail forcé) et la consolidation de frontières garantissant une extension géographique maximale à "*l'Etat Indépendant du Congo*". Ces deux ordres de préoccupations expliquent la constitution d'une "*Force Publique*" substantielle et l'établissement d'un réseau de postes secondaires de l'Etat, jusque dans des régions encore quasi inexploitées.

Dans cette phase, l'Etat se contente de prélever un surplus de travail ou de produits, sans intervenir dans l'organisation de la production locale, sans stimuler le développement du potentiel productif. Pour ces raisons, on peut caractériser cette phase comme une "*Accumulation non capitaliste*". L'Etat léopoldien est commerçant, répressif, garant des frontières, mais pas du tout providentiel. Ce sont les besoins nouveaux de l'économie métropolitaine qui vont engendrer l'Etat colonial moderne caractérisé par une accumulation capitaliste interne articulée sur les besoins de l'industrie belge et par une organisation rigoureuse des sociétés africaines en fonction des besoins du secteur capitaliste de l'économie coloniale. L'Etat-Providence naîtra avec l'administration nouvelle, dont l'esquisse se retrouve dans les décrets de Léopold II en 1906 et à laquelle le Gouverneur L. Franck donnera une forme achevée, peu après la 1^{ère} guerre mondiale. Il faut voir dans cette expérience coloniale belge, "*à la fois la plus grande réussite et le plus grand échec de la politique totalitaire au service du secteur capitaliste de l'économie coloniale locale ou au service de l'économie métropolitaine*". Réussite dans la mesure où le secteur précapitaliste est étroitement lié au secteur capitaliste dominant. Echec du fait que le développement d'un secteur capitaliste national n'a pas entraîné l'émergence d'une classe capitaliste nationale.

La mise en valeur agro-industrielle de la colonie belge suppose une politique conforme aux intérêts des grands investisseurs privés, ainsi qu'une promotion de la colonisation belge. La nouvelle politique indigène du Gouverneur Franck institue une barrière raciale infranchissable entre le Blanc et le Noir. Ecarté du secteur économique colonial, maintenu au bas des hiérarchies administratives et économiques, le Congolais ne sera le concurrent ni du colon belge, ni de l'employé du secteur privé ou public. Simultanément, l'autorité du chef traditionnel sera étendue et son rôle précisé. Il sera chargé, en quelque sorte, de "*gérer*" les communautés villageoises, grâce aux pouvoirs que lui délègue l'administration coloniale (responsabilités judiciaires, l'application de mesures économiques...).

Durant la décennie précédant la crise de 1930, la pénurie de main-d'œuvre risque de devenir un goulot d'étranglement du développement rapide du secteur capitaliste. L'introduction de l'impôt en argent (1910-1912) avait, entre autres, pour objectif, de favoriser la salarisation de la main-d'œuvre indigène.

Mais la rapidité de l'expansion économique des années 1920 faisait passer la main-d'œuvre salariée de 123.000 unités (1920) à 453.000 (1927). L'Etat colonial va répondre à cette contrainte en organisant une politique sociale: ainsi naît le paternalisme. L'Etat favorise par tous les moyens la croissance démographique (politique familiale, de soins de santé...), tandis que les grandes sociétés rationalisent l'organisation du travail et intensifient la mécanisation de la production.

L'Etat promeut un enseignement professionnel indigène, dans la mesure où la complexification des tâches de production industrielle requiert une main-d'œuvre plus qualifiée.

La crise des années 1930 entraîne une désalarisation rapide (en 1933, il ne reste plus que 266.000 salariés congolais). L'Etat intensifie simultanément les possibilités de prélever des surplus en milieu rural et le contrôle administratif et répressif nécessaire pour faire face au mécontentement tant rural qu'urbain. Le rôle de "*rationalisation*" économique de l'Etat est surtout évident en milieu rural. C'est l'Etat qui établit des zones de production: zones de coton, de palmiers, de vivres, de main-d'œuvre. C'est l'Etat qui calcule les prélèvements, arbitre les conflits d'intérêts, fixe les prix aux indigènes, contrôle la qualité des produits et fixe les quantités obligatoires.

Sur le plan administratif, l'idée de secteur est généralisée, alors qu'en ville l'Etat procède à l'organisation des "*centres extracoutumiers*". Dès lors, le rôle des chefs coutumiers, en tant que fonctionnaires subalternes de l'administration coloniale est renforcé; le conflit entre leurs droits et devoirs traditionnels et ceux imposés par les fonctions nouvelles s'exacerbe.

A cette destruction de son milieu et de son organisation sociale, le colonisé va répondre soit par des réactions de fuites (indolence, soustraction aux diverses obligations), soit par l'affrontement dans le cadre des mouvements messianiques (Kitawala et Kimbanguisme) ou de révoltes. En milieu urbain, les associations d'entre-aide et les associations tribales permettent de recréer un cadre social sécurisant.

La contribution de la colonie à l'effort de guerre des alliés se traduit par une intensification du facteur "*travail*" dans les industries. Le monde rural sera donc mis à contribution pour fournir la main-d'œuvre supplémentaire, les vivres pour son alimentation et les matières premières agricoles. Le monde des Blancs apparaîtra comme divisé et donc vulnérable. Une série de révoltes et de conflits de travail verront le jour.

L'après-guerre apparaît comme une période de tension entre la logique de l'Etat totalitaire et les réajustements que nécessite l'évolution de la société coloniale.

l'Etat perfectionnera sa politique sociale et programmera "*l'augmentation des salaires*". Vu les besoins de l'économie en expansion et de l'administration, l'enseignement secondaire sera plus largement ouvert aux colonisés. l'Etat s'efforcera de limiter les revendications africaines en instaurant un statut spécial pour les "*évolués*" et en autorisant l'émergence d'un petit commerce autochtone. Des syndicats réservés aux Congolais seront institués, dont les compétences et l'autonomie seront d'emblée très limitée. Dans le monde rural, diverses formules, tels le paysannat ou l'exploitation individuelle congolaise sont mises en exergue. Les effets restent cependant très limités et localisés. Le "*Fonds du Bien-Etre indigène*" stimulera la consommation dans les campagnes et le réseau d'écoles primaires y sera élargi.

Ces mesures d'ouverture de l'Etat-Providence sont en réalité des demi-mesures, une "*politique des expédients*". La logique totalitaire reste prédominante. Il s'agit en effet "*du cadre politique indispensable pour maintenir les rapports de domination et de dépendance*".

Vaste entreprise commerciale en Afrique centrale, le soi-disant Etat indépendant du Congo n'était autre chose qu'une colonie internationale. La différence entre cet "*Etat*" et celui des Arabes consiste dans le fait que ce dernier étant fondé par de purs commerçants démunis de toute ambition politique, fut un phénomène limité et dans le temps et dans le domaine d'action, tandis que le premier était le fruit d'une action politique longuement méditée par le souverain d'un Etat relativement riche.

La deuxième différence est que la campagne qui dura de 1885 à 1893, comme toutes les autres campagnes a laissé derrière elle des vainqueurs et des vaincus. La règle générale est que les historiens sont souvent enclins à décrire le passé d'après le témoignage du vainqueur.

COLONISATION POUR QUELLE CIVILISATION DE L'AFRIQUE?

On connaît assez les fondements psychiques de la colonisation pour conclure que, de par le fait colonial, la mentalité des Africains est aliénée sur trois plans: religieux, culturel, économique.

De par le fait colonial, les Africains ont souscrit à des valeurs religieuses, culturelles et économiques dans lesquelles la prééminence de l'élément étranger constitue un fait primordial accepté sans contestation majeure. Par ce fait-même, l'image propre aux africains et leur propre volonté de vivre et de prospérer sont relativement diminuées. Avec l'impact de la colonisation et de la christianisation, la base philosophique moderne de l'Afrique est largement

marquée par l'influence des principes chrétiens de vision du monde et de la finalité de la vie.

I. LE FAIT COLONIAL

D'où la nécessité d'une remise en question des fondements de leurs attitudes.

Qu'est-ce donc "*la remise en question*" ? C'est une attitude psychologique consistant en contestation méthodique des postulats fondamentaux qui forment l'ossature des conceptions admises et qui sous-tendent positivement ou négativement nos actions. Peu importe que ces postulats soient implantés en nous par l'action coloniale, par la philosophie traditionnelle africaine ou par des interprétations non stabilisées et de date récente.

Attitude psychologique, "*la remise en question*" se veut neutre en face des points de vue admis. Elle se contente de les contester non par esprit de révolte ou de dénigrement, non par souci de détruire ou de susciter un désintéressement général, mais par méthode. De là son recours à une formulation aussi simple que possible des doctrines ou postulats admis, avant d'en aborder la critique. La réflexion suscitée par "*la remise en question*" ne répond pas aux exigences de l'art pour l'art. Elle se veut utile. Aussi, se refuse-t-elle de sombrer dans la spéculation intellectuelle, pour à son tour se fonder sur d'autres postulats jugés utiles pour l'avancement de nos peuples.

Sans vouloir m'étendre sur l'importance des postulats dans la vie religieuse, culturelle et économique des peuples, je me contenterai de souligner que la vie de tout peuple repose sur un ensemble assez simple d'affirmations acceptées, sinon par tous, du moins par la majorité, comme vérités évidentes. Ces évidences sont maintenues au moyen des coercitions appropriées parmi lesquelles, l'éducation, la propagande et le recours à la force. Des concepts plus complexes et philosophiquement élaborés viennent à posteriori justifier des attitudes collectives. S'il est facile d'admettre que chaque groupe humain sociologiquement reconnu comme tel ait ses vérités admises autour desquelles gravitent les comportements sociaux, il est beaucoup plus difficile de se rendre compte qu'un groupe humain déterminé qui renonce à ses propres postulats, suite à l'action des autres, renonce par le fait même à une part importante de lui-même et se prédispose à la domination par d'autres.

Ce que nous disons à propos du phénomène religieux s'applique à tout autre phénomène: culturel, économique, politique. Les réalités complexes reposent sur des postulats simples. Mais il est à souligner que dans l'évolution

des peuples, le phénomène religieux présente un caractère d'importance majeure par rapport à d'autres. Aussi, un auteur français, parlant de "*l'éducation des peuples de couleur par les blancs*" a-t-il pu écrire: "*Un peuple appartient à celui qui y plante sa religion*". Il n'est pas non plus exagéré de prétendre que le désarroi psychique et moral qui semble caractériser les peuples de race noire en Afrique ou en Amérique pourrait provenir, sinon de l'abandon de leurs propres postulats, du moins du doute qui s'est emparé d'eux à leur sujet. Ce doute et ce désarroi sont l'œuvre de l'action aliénante de la culture coloniale.

En ce qui concerne le continent africain, l'on peut affirmer qu'une plus grande vigueur peut être suscitée chez le peuple, pourvu que les classes dirigeantes donnent l'exemple et introduisent la révolution dans les méthodes d'enseignement et d'éducation de la jeunesse. A des époques déterminées de notre histoire, les générations qui nous ont précédé ont réagi au démolissement psychique de notre peuple. Le colonialisme officiel étant mort, la remise en question qui s'impose aujourd'hui doit se situer au niveau le plus élevé: celui de la pensée et de la régénération de l'homme africain lui-même par la révolution. Autant l'ancienne remise en question du colonialisme était empreinte de violence et d'agressivité, autant celle d'aujourd'hui se doit d'adapter ses méthodes à celles du néocolonialisme. Plus que le colonialisme, le néocolonialisme utilise davantage les moyens psychologiques, autrement efficaces que les moyens militaires.

Ceci ne veut absolument pas dire que le néocolonialisme ignore ou renonce au recours à la force. Il importe seulement de noter que les moyens psychologiques de tous genres assurent des résultats positifs à la nouvelle forme d'impérialisme.

Le fait colonial relève du phénomène de la lutte pour l'existence. Dans les races humaines, la lutte pour l'existence peut revêtir plusieurs formes:

- suppression physique des races impuissantes ou du moins leur réduction à l'impuissance, au rôle d'hommes de seconde zone et occupation de l'espace vital qui était le leur;
- réduction des races impuissantes en esclavage et leur emploi pour l'exécution des travaux lourds (ex. les Noirs);
- encadrement des races impuissantes et leur transformation à la fois en main-d'œuvre peu coûteuse et en armée de consommateurs (les peuples colonisés).

Cette troisième forme est la plus récente. L'impuissance des peuples colonisés est renforcée par trois processus:

- la conversion à la mentalité des colonisateurs;
- l'acculturation;
- l'insertion dans la structure économique contrôlée par le colonisateur.

2. LA CONVERSION

La conversion à la mentalité des colonisateurs s'opère surtout par l'adoption de leur religion.

L'enseignement chrétien en effet, distingue deux mondes opposés: le matériel et le spirituel. Et il place le salut individuel de l'âme après la mort physique et celui de l'humanité, à la fin des temps. Nos ancêtres pensaient autrement.

Une chose nous paraît donc certaine, c'est que quand un peuple a renoncé à ses propres postulats, à ses propres représentations, on dit qu'il est converti, c'est-à-dire, change en *autre*, autrement dit, il ne s'appartient plus, il est aliéné.

La conversion d'un peuple par un autre à sa religion est une des grandes victoires que ce dernier puisse remporter. Cette victoire ouvre naturellement les portes à l'acculturation et à la domination économique.

3. L'ACCULTURATION

Outre la religion étrangère, la seconde arme en vue de rendre impuissants les peuples colonisés est l'acculturation. Sous cet angle, l'acculturation peut être considérée comme un ensemble de pratiques et de méthodes tendant à faire adopter par les peuples colonisés les modes d'expression psychologique et intellectuelle du colonisateur.

L'acculturation:

- détruit les langues des colonisés pour les remplacer par celle du colonisateur;
- elle inculque au colonisé l'adoption de la culture du colonisateur: le système des valeurs, les sentiments, les modèles à imiter.

Vue sous cet aspect, l'acculturation fait des colonisés des imitateurs. Ils sont aliénés. Ils ne s'appartiennent plus. Ayant renoncé à eux-mêmes, en renonçant à leurs propres valeurs, ne pouvant s'intégrer entièrement dans les systèmes des autres hommes, ce qui est d'ailleurs contre nature, les colonisés deviennent des êtres aux réactions hybrides.

La religion et l'acculturation n'auraient aucun sens si on ne les liait au processus de domination économique. Jomo Kenyatta a expliqué lapidairement, mais aussi complètement ce phénomène: "*A leur arrivée, les colonisateurs avaient la Bible, nous avions la terre; aujourd'hui, nous n'avons que la Bible et eux, nos terres (...). Je admetts donc, que mettre des civilisations différentes en contact les unes avec les autres est bien; que marier des mondes différents est excellent: qu'une civilisation, quel que soit son génie intime, à se replier sur elle-même, s'étirole; que l'échange est ici l'oxygène et que la grande chance de l'Europe est d'avoir été un carrefour..*". Mais de la colonisation à la civilisation, la distance est très grande et aucune entreprise coloniale ne peut réussir une vraie valeur humaine. En effet, le but de la colonisation n'est pas de faire de bons chrétiens ni de faire des colonisés les égaux des colonisateurs en leur enseignant et la même langue et la vénération des mêmes héros.

Stanley par exemple, ramène le problème de la colonisation à celui de la recherche des nouveaux débouchés.

La colonisation est donc une œuvre de conquête économique des débouchés et de nouveaux marchés des matières premières. C'est cette conquête qui commande que les autochtones soient tenus de manière qu'en tous temps et en tous lieux, leurs comportements soient prévisibles. Les convertir, c'est-à-dire, les changer, les retourner, c'est faciliter la tâche de leur contrôle. Leur apprendre la langue du colonisateur, c'est les amener à toujours et avant tout s'expliquer au colonisateur avant de le faire vis-à-vis d'eux-mêmes. La conversion et l'acculturation deviennent ainsi, non des buts mais des moyens pour réaliser un but: la conquête économique. Il est d'ailleurs symptomatique de relever que c'est justement dans le domaine de l'indépendance économique que nous entendons souvent dire: "*Impossible, vous ne pouvez rien sans l'assistance étrangère*" ou, ce qui est plus grave, "*nous sommes incapables, nous ne pouvons rien tout seuls*".¹⁰

Que faut-il faire pour donner une réponse satisfaisante à ce genre de comportement?

C'est ce que je vais tenter de faire dans les pages qui suivent.

(10) MBAYA, E.-R. La mission des religions prométhéennes en Afrique, *In: MONDES EN DEVELOPPEMENT*, Tome 17, num. 65, Paris 1989.

DÉMOCRATIE EN TANT QUE DROIT ET CONDITION DU DÉVELOPPEMENT ET LUTTE POUR 'LA DEUXIÈME INDÉPENDANCE'

L'impact du pluralisme culturel, susceptible de réussir son jumelage avec le processus démocratique et les changements sociaux actuels en Afrique serait de réaliser la transition parfaite entre l'Etat indépendant accaparé par les problèmes touchant son existence d'entité politique et l'Etat moderne en face des difficultés réelles propres à la volonté des changements rapides au profit d'un système où sera garantie la pleine jouissance des droits civiques, économiques, sociaux, culturels et politiques. Et pour cela, la démocratie reste l'arme absolue alors que le pluralisme culturel, en Afrique, en demeure son instrument principal.

Ces deux concepts de démocratie et de pluralisme culturel représentent les sujets d'actualité, auxquelles il fallait ajouter et analyser, de façon critique, la question des rapports entre l'individu, la société et l'Etat post-colonial.

La lutte pour la démocratie en Afrique retrouve toute sa justification dans la détermination du peuple de recouvrer sa liberté, l'indépendance de ses territoires précoloniaux et la dignité raciale que l'impérialisme, le colonialisme et le racisme lui avaient arrachées. En permettant l'alternance des régimes et en protégeant l'existence des contre-pouvoirs, la démocratie est le premier rempart contre la corruption et l'arbitraire des dirigeants.

Elle est aussi un état d'esprit, une question de consensus international, une quête permanente qui doit ignorer les frontières, les races et les cultures. Elle doit être recherche de vérité, défense des droits universels de l'homme, responsabilisation croissante du citoyen face aux défis du développement... que l'Afrique se doit de recouvrer.

En effet, dans la situation de l'Afrique d'aujourd'hui, le développement "véritable" passe par l'auto-centrisme, par la possibilité d'action et de création des africains eux-mêmes.

Les exemples des récents développements montrent que là où la démocratisation a été introduite en Afrique, la capacité de la nouvelle direction politique à gouverner revêt une importance capitale. La stabilité politique et la paix sociale seront donc conditionnées par le degré de participation des différents groupes de population et des différentes ethnies aux processus de décision.

La démocratie et l'économie de marché n'offrent pas encore des mécanismes attendus pour maîtriser pacifiquement les conflits. Encore faut-il que les groupes sociaux puissent articuler leurs intérêts, et que les décisions soient transparentes et contrôlables. Les troubles sociaux des deux dernières années

dans plusieurs pays d'Afrique engagés sur la voie de la démocratie ont montré que cela n'est pas encore le cas.

Le refus du droit aux différences ethniques, religieuses ou linguistiques se révèle être l'une des erreurs les plus lourdes de conséquences héritées du passé politique colonial de l'Afrique. Ce refus de la différence est en effet allé de pair avec une répression qui, partout, a abouti à des conflits. D'où l'exigence de certains démocrates africains appelant à une réflexion sur des formes de régionalisation ou de fédéralisme.

Pour la plupart, les pays africains sont restés au lendemain des indépendances un pur produit de l'ordre colonial. Les puissances coloniales ont fixé les frontières actuelles sans se soucier du découpage originel du continent entre les peuples africains. Chez les entités (nations ou ethnies) séparées artificiellement par les frontières coloniales, la liberté politique retrouvée ne peut qu'alimenter l'aspiration à l'unité originelle, à l'équilibre traditionnel. La force du lien ethnique est un facteur décisif qu'il faut se garder de sous-estimer dans le processus de démocratisation.

Outre les conflits ethniques, deux autres problèmes majeurs se posent aux jeunes démocraties africaines. Premièrement, ceux qui dominent l'appareil de l'Etat sont aussi pour leurs partisans et protégés une garantie de richesse et de privilèges aux dépens du pays. Alors que les masses paysannes sont assujetties à un système d'exploitation multiforme, les élites dirigeantes ont entre leurs mains le contrôle des infrastructures économiques ainsi que de la police et des lois. Nouvelle perception de l'Etat, culture politique, société civile, volonté de se prendre en charge – toutes ces notions sont condamnées à rester les coquilles creuses d'une démocratie de façade si les nouveaux gouvernements africains élus ne défendent pas résolument les intérêts de tous les groupes de population et ne sont pas contraints de rendre des comptes à la population.

L'autre problème-clé, tient au rôle des paysans dans le système politique. La démocratie ne peut survivre que si les intérêts de la population rurale figurent au centre de la politique de développement.

Or dans l'état actuel des choses, la démocratie en Afrique risque de n'être qu'un processus citoyen.

L'instauration d'un système démocratique exigera d'éliminer bon nombre de barrières structurelles et institutionnelles qui font obstacle à la participation de la population. Pour les paysans et les couches défavorisées des villes, les grandes questions qui se posent sont celles du contrôle de l'appareil de l'Etat et des organismes de commercialisation; de la possession de la terre et du capital; du contrôle des médias, des discussions, des assemblées... Un transfert

du pouvoir de décision au niveau des collectivités locales sera impossible sans réformes contraignantes du système de propriété foncière et de l'administration.

La démocratie sans le développement est comme un voyage dans un tunnel sans issue. Si la démocratie et le développement se conditionnent mutuellement, force est de constater que les programmes d'ajustement structurel imposés de l'extérieur, avec toutes leurs conséquences sociales, placent la démocratisation en Afrique devant un énorme dilemme. Ceux qui rêvent d'une amélioration immédiate de leurs conditions de vie ne peuvent que suivre à contrecœur les appels permanents à de nouvelles privations. Les mesures d'austérité qui frappent en priorité les plus démunis sont un bien mauvais terreau démocratique.

Les nombreuses grèves déclenchées dans l'Afrique en mutations en sont l'illustration.

Combattre une tyrannie est une chose, construire l'avenir dans le strict respect des normes du droit en est une autre. Un Etat de droit ne se laisse pas dicter de l'extérieur par une aide conditionnelle et des listes de critères. Il ne naît pas non plus de la simple adoption de lois et de directives. Il faut qu'il soit d'abord ressenti par l'ensemble de la population comme un besoin et une nécessité. C'est seulement ensuite que l'électeur africain percevra aussi ses droits comme une responsabilité et fera son choix, non pas en fonction des liens ethniques ou de parenté, ou de la taille des cadeaux électoraux, mais en fonction de l'intérêt général. La démocratisation en Afrique est donc un processus continu dans la mesure où il ne s'agit pas seulement de créer ou de réformer des institutions politiques, mais aussi et surtout de résoudre des problèmes de société en vue de la paix sociale.

Le passage actuel des ruines de l'Etat post-colonial au socle encore branlant de l'Etat de droit est par nature une période de conflits politiques, économiques, sociaux et culturels pendant laquelle le multipartisme n'est pas une formule miracle. Il ne suffira pas d'introduire le pluralisme pour écarter définitivement le danger de régimes autocratiques. Il ne suffira pas non plus de changer les dirigeants pour instaurer la démocratie. Il importera avant tout de traduire dans les faits une démocratie politique basée sur l'idée de participation, sur les libertés politiques fondamentales, l'Etat de droit ainsi que les droits économiques et sociaux. La démocratie ne pourra triompher si elle ne s'appuie pas sur une culture politique correspondante.

Il serait aussi illusoire d'attendre de la démocratisation politique une amélioration fondamentale de la situation économique. Il est tragique que dans

la phase historique qu'elle traverse actuellement l'Afrique reçoive de l'extérieur une aide inférieure à celle qu'elle recevait du temps où elle ne servait que l'échiquier aux grandes puissances. Que ceux qui refusent aujourd'hui une aide massive et ciblée au processus de démocratisation ne soient pas tentés demain de mettre l'Afrique au banc des accusés en dénonçant son "*incapacité démocratique*"! La survie de la démocratie en Afrique est irrévocablement liée à l'instauration d'un équilibre dans les relations commerciales internationales.

La vague de démocratisation en Afrique n'est encore qu'un phénomène conjoncturel, dépourvu des conditions structurelles nécessaires à sa solidité. Les chances objectives de réaliser progressivement la démocratie politique tout en accomplissant des progrès socio-économiques sont relativement faibles, tant les défis posés à l'Afrique sont gigantesques. Il lui faut en effet résoudre les énormes problèmes de l'intégration des différents groupes ethniques, du développement socio-économique et de la répartition des couches sociales. Pour cela un changement radical s'impose dans le comportement des élites qui ont failli à leur mission économique et sociale, de même que dans l'attitude des bureaucrates et administrateurs.

Les incertitudes et les interrogations qui pèsent sur le processus de démocratisation en Afrique n'ont pas diminué depuis le début de l'année 1993. Les potentiels de conflit demeurent inchangés, les nouvelles démocraties restent vulnérables face aux immenses difficultés économiques et sociales. A cela s'ajoutent de nouvelles sources potentielles de conflits, comme les vagues de réfugiés, les décalages de l'environnement ou l'intégration de forces sociales antagonistes.

Cela dit, ce serait commettre à nouveau dans les relations Nord-Sud une erreur fatidique que de sous-estimer la détermination des acteurs de l'actuel mouvement démocratique. Mais les démocrates africains, ceux qui veulent réellement changer le système, ont besoin de la part de l'extérieur d'une solidarité accrue, qui se traduise par un appui concret et ciblé.

L'objectif de cette solidarité internationale doit se traduire sur le plan national en une répartition plus équitable des biens à l'intérieur du pays. L'ordre économique national ne peut être fondé sur la persistance de privilèges économiques et sociaux pour une certaine classe, qu'elle soit d'ordre ethnique ou bureaucratique. Le meilleur moyen pour s'assurer une telle répartition équitable sur le plan intérieur consiste précisément dans le respect scrupuleux des libertés fondamentales de l'individu, ce qui constitue un élément essentiel de la participation populaire. Les citoyens doivent pouvoir exprimer leur propre volonté et exercer leur libre choix via le processus démocratique, aussi bien dans

le domaine politique que dans le domaine économique et social. Cela nous conduit à la notion de développement dont l'un des bénéficiaires ultimes doit être l'individu et qui doit comprendre non seulement le bien être économique et matériel, mais aussi le plein épanouissement physique, moral, intellectuel et culturel de la personne humaine.

La démocratie ne sera pas un cadeau octroyé sur un plateau d'argent. Comme l'indépendance, la démocratie doit se conquérir. Et face à la résistance farouche des forces du status quo, la démocratie ne peut se réaliser que grâce à la volonté et aux luttes populaires. Elle est, du reste, le résultat de ces luttes, une conquête du peuple épris de liberté et engagé malgré tous les obstacles et les accidents de parcours à réaliser ses aspirations pour une vie meilleure.

En tant que valeur universelle, la démocratie est recherchée par tous les peuples. Car, la démocratie est un bien, une valeur de la vocation naturelle et inaliénable des hommes à prendre en charge leur destin, tant individuel que collectif. Elle est un désir inextinguible de la liberté et une aspiration insatiable au meilleur.

L'Afrique profonde n'était pas ignorante de la démocratie. Le sens de la palabre qui est indéniablement reconnu aux Africains n'est pas né sur un terroir de dictature. La palabre est un élément essentiel de la démocratie. Elle est constitutive de la liberté d'expression. L'Afrique n'a pas besoin de singer l'Europe sur ce point. Le modèle occidental est issu de la révolution bourgeoise, il a une trajectoire propre. La démocratie n'est pas un schéma abstrait apte à fournir des recettes d'organisation politique et sociale universelle valables. Elle ne peut vivre qu'en fonction du milieu où elle s'enracine et dont elle enregistre les aspirations. Certes, il y a dans chaque modèle démocratique quelques éléments à valeur universelle, mais cela ne veut nullement signifier qu'un modèle peut être un pur produit d'exportation. La démocratie ne s'exporte pas, elle surgit de son milieu.

On ne doit pas prendre pour prétexte la jeunesse des Etats africains pour légitimer la dictature. Si les Etats africains créés par l'entreprise mercantile des Européens sont jeunes, les Africains eux-mêmes ne sont pas plus jeunes que les autres hommes de la planète. La démocratie est une affaire d'hommes et non de territoire.¹¹

En tant qu'exigence morale, la démocratie surgit dans l'homme et au sein du peuple concerné-même. Elle est un facteur indispensable du progrès qui

(11) IMBERT, P.-H. Démocraties et Droits de l'Homme, *In: Sixième Colloque Interdisciplinaire sur les Droits de l'Homme*, 28-30 avril et 19 mai 1988, Fribourg.

est lié à un certain degré de libéralisme. Et dans la mesure où ce courant de pensée estime que l'individu est une source irremplaçable d'invention et de création, il devient un moteur essentiel du progrès matériel et moral.¹² La personne humaine est le moteur du progrès; il lui faut, pour cela, des motivations. Celles-ci se trouvent dans les profits (pas nécessairement mercantile) que lui assure une entreprise. C'est dans la mesure où la personne se voit comme fin et non simplement comme moyen qu'il consent à participer à une action.

Le développement de l'Afrique doit être un processus continu de constructions ou de reconstructions des économies, des sociétés et des cultures en vue de satisfaire les besoins matériels des Africains.

En Afrique, la violence est davantage un signe de faiblesse que de force; elle est un signe d'incapacité politique plus qu'un instrument d'action politique.

L'état désastreux des économies africaines rend indispensable l'assistance au développement ou à la survie. Et pourtant, il est très difficile d'être à la fois libre et assisté.

Force est d'élaborer un projet nouveau de développement qui soit endogène, autonome, respectueux des droits de l'homme et de l'environnement, et se fonde sur de profondes transformations structurelles. Le développement qui suppose l'épanouissement intégral des citoyens doit commencer par le rétablissement de toutes les libertés. Encore faut-il prendre des mesures pour les renforcer. Ce qui implique un environnement favorable à l'exercice du droit à la différence, l'accès aux mass-médias sur un plan de stricte égalité et la neutralité des forces de l'ordre et de sécurité.

Ce projet requiert la maîtrise culturelle des concepts fondamentaux et des outils du développement, la pleine participation de tous les intéressés à tous les stades de son déroulement, ainsi que la reconnaissance du poids démographique, du rôle essentiel, des besoins et des droits spécifiques des femmes dans tous les domaines.

Le développement de l'Afrique exige que soient comblés dans les meilleurs délais les déficits alimentaires par la croissance substantielle soutenue et égalitaire de la production agricole qui, seule, peut permettre l'élévation du niveau de vie du plus grand nombre et la croissance stable des marchés intérieurs. Cette croissance requiert les restructurations foncières indispensables et la participation active des communautés de base.

(12) MUSUA, Nimbari. La démocratie comme valeur universelle et exigence du progrès, *In*: LES NOUVELLES RATIONALITES AFRICAINES, 3(10):181-186 1988, Ottignies.

Le développement repose aussi sur la créativité et implique des systèmes d'éducation et de formation qui la stimulent; la mise en valeur du potentiel de connaissances scientifiques et techniques de producteurs et singulièrement des femmes; l'utilisation appropriée des techniques de pointe; et l'appropriation des techniques par les intéressés.

Le développement de l'Afrique ne peut résulter, dans les circonstances actuelles, d'une intégration plus étroite à l'économie mondiale, d'autant plus que les nouvelles tendances de celle-ci contribuent à dévaluer de plus en plus les ressources humaines et naturelles du continent africain, et, de ce fait, à le marginaliser. Au contraire, nos pays doivent chercher sur place et entre eux-mêmes les voies et moyens d'une coopération pour leur développement.

RESUMO: O texto constitui-se em uma análise crítica das diferentes tribulações vividas pelo continente africano ao final do século XX, uma vez que o mesmo havia sido esperado com grande expectativa, como um século de muito progresso.

O autor, africano e professor universitário, atribui a essas tribulações como sendo a principal causa da situação desastrosa em que se encontra o continente, tanto na área político-econômica quanto na sócio-cultural.

De fato, o quadro econômico, político, social e cultural da África atual, pode ser assimilado ao de um país saindo frescamente de uma guerra. Guerra que ele representa pela triple ação destruidora da trata negreira (destruição, despovoamento e expatriação das populações africanas), da colonização (forçando a aculturação religiosa, cultural e econômica) e enfim, da ditadura pós-colonial (criando esta vez a monopolização e tribalização do poder, confisco das liberdades individuais, conflitos interétnicos e tantos outros) estabelecida pelos dirigentes africanos após conquista da independência).

Para demonstração de sua análise, o autor serve-se do exemplo da região da África Central, particularmente do Congo, transformada já após a conferência africana de Berlim pelo força dos interesses das potências européias em "*colônia internacional dita Estado Independente do Congo*" graças às vantagens de suas águas navegáveis.

Enfim, diante desse quadro sinistro apresentado pelo continente, coloca a adoção e a implantação plena da democracia como condição *sine qua non* para a reversão dessa situação que acredita, deve ser realizada pelos próprios países africanos e suas populações correspondentes segundo seus interesses.

Palavras-chave: Conferência de Berlim; Partilha da África; História da África; Congo.